

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 28 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 21 mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 21
Votants 25

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARRAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, QUENOUILLE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, FOUCHARD Fabrice, DUFEIL Christophe, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, DEHEEGER Vianney.

Étaient absents excusés : LEDO Audrey donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à QUENOUILLE Roger / GIOT Stéphanie / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric à qui il est adjoint un auxiliaire.

13. Budget camping : affectation des résultats 2024 au BP 2025

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu la délibération n° 10 du 7 mars 2025, approuvant le compte financier unique 2024 du budget camping, présentant un excédent de fonctionnement de 8 769,35 euros, et un excédent d'investissement de 7 602,21 euros,

Vu la proposition de la commission des finances en date du 13 mars 2025,

Considérant ces éléments, il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

En Fonctionnement	
Affectation à l'article R 002	
Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025	8 769.35 euros
En Investissement	
Affectation à l'article 1068	
	0 euro

Report au 001 de l'Excédent d'investissement au BP 2025	7 602.21 euros

Des pourparlers ont lieu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **affecte** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2024 en recette de fonctionnement 2025 soit 8 769.35 euros à l'article 002
- **précise** que l'excédent d'investissement de 7 602.21 euros est reporté à l'article 001, en recette de la section d'investissement du budget 2025

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT

